

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le : trois octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 septembre 2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Marion MANAHILOFF.

**Absent ayant donné procuration :** Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA

**Absentes :** Isabelle MORONVAL, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

N°2017-06-10/38

**Objet :** création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Le maire expose au conseil que les dernières mesures gouvernementales prises en matière de contrats aidés pénalisent notre commune qui ne peut actuellement plus en bénéficier, notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Toutefois, et dans un cadre strictement défini, il est possible de recourir à des contrats de droit public, permettent d'employer des agents non titulaires.

En effet, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précise les emplois permanents qui doivent être pourvus par des fonctionnaires et les articles 40 et 41 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 réécrivent l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ils sont classés en quatre articles et c'est l'article 3-1, qui concerne le cas de figure de la commune.

Le maire propose en conséquence la création de l'emploi NON PERMANENT d'agent technique - échelle C1- pour une durée hebdomadaire de 10 heures. La durée maximale sera de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La rémunération sera basée sur l'indice brut 347, majoré 325.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité, la création d'un poste NON PERMANENT tel que présenté plus haut.

Pour extrait, Saussines, le 04 octobre 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20171004-2017-06-10-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Publication : 05/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Certifié exécutoire.  
Publié le : 04.10.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

